



Paraît le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

CANADA

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 9 décembre.

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Robillard, Leclaire, Lévesque, David, Bumbray.

Sont aussi présents les messieurs suivants faisant partie d'une délégation du Conseil de Ville de Notre-Dame de Grâces, savoir: M. T.-A. Trenholme, Maire, MM les échevins Dougall McDonald, Joseph Vaillant, Théo. Prud'homme, Alphonse E. Décarie, Benjamin Décarie, M. John-A. Sullivan, avocat, représentant la Ville de Notre-Dame de Grâces, et M. Stanislas Descarries, secrétaire-trésorier joint de ladite ville.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé. M. le Président ayant informé les membres de la Commission qu'il a, il y a une quinzaine de jours, reçu une délégation dudit Conseil de Notre-Dame de Grâces et que, là et alors, il a été entendu qu'une délégation officielle serait nommée avec mission de rencontrer les membres de la Commission d'Annexion de Montréal et de discuter avec eux les conditions d'un projet d'annexion; que le secrétaire de la Commission a reçu du Greffier de la Ville de Notre-Dame de Grâces, un extrait des procès-verbaux du 6 décembre, que la présente assemblée a été convoquée aux fins ci-dessus mentionnées; lecture est ensuite faite de la correspondance échangée à ce sujet.

M. le président informe alors les membres de ladite délégation que la Commission d'Annexion serait disposée à recommander au Conseil municipal de Montréal, l'adoption d'un règlement d'annexion aux conditions suivantes, savoir:

1.—La Ville de Notre-Dame de Grâces serait constituée en un quartier de la Cité de Montréal, avec représentation suivant les dispositions de la Charte;

2.—L'actif et le passif de ladite ville seraient, à compter de la date de l'annexion, consolidés avec l'actif et le passif de la Cité de Montréal;

3.—Le nouveau quartier serait soumis aux règlements de la Cité; toutefois, les règlements de la Ville de Notre-Dame de Grâces qui ont été adoptés pour des fins spéciales resteraient en vigueur jusqu'à ce que ces fins aient été atteintes et réalisées.

Il invite alors les membres de la délégation de Notre-Dame de Grâces à adresser la parole à la Commission.

M. T.-A. Trenholme, maire, informe la Commission que le Conseil de Ville de Notre-Dame de Grâces a rédigé et adopté certain projet contenant les conditions auxquelles

Toutes communications se-rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adres-sées tout simplement comme suit 1.

"La Gazette Municipale"

Bureau de Poste : 917 ou

42 Place Jacques-Cartier, Montréal :

Toutes communications se-rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"

Hôtel de Ville, — Montréal.

All communications relative—to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"

Post Office Box : 917 or 42

Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"

City Hall, — Montreal.

TELEPHONE MAIN 4240

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 9th of December.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Robillard, Leclaire, Lévesque, David, Bumbray.

There were also present the following gentlemen, forming part of a delegation of the municipal Council of Notre-Dame de Grâces, to wit: Mr. T. A. Trenholme, mayor, Ald. Dougall McDonald, Joseph Vaillant, Théo. Prud'homme, Alphonse E. Décarie, Benjamin Décarie, Mr John-A. Sullivan, advocate, representing the town of Notre-Dame de Grâces and Mr. Stanislas Décarie, joint secretary-treasurer of said town.

The minutes of last meeting were read and confirmed.

The chairman having informed the members of the Committee, that, about fifteen days ago, he had received a delegation of said Council of Notre-Dame de Grâces and that, there and then, it was understood that an official delegation would be appointed to meet with the Annexation Committee of Montreal and discuss with them the conditions of the proposed annexation; that the secretary of the Committee has received from the town clerk of Notre-Dame de Grâces, an extract from the minutes of the 6th of December, appointing the said delegation, and that the present meeting was convened for the above mentioned purposes; the correspondence exchanged in this connection was then read.

The chairman then informed the members of the delegation that the Annexation Committee would be disposed to recommend to the City Council that an annexation by-law be adopted on the following conditions:

1.—The town of Notre-Dame de Grâces shall form one of the wards of the City of Montreal, and shall be represented according to the provisions of the charter;

2.—The assets and liabilities of said town shall, from the date of the Annexation, be consolidated with the assets and liabilities of the City of Montreal;

3.—The new ward shall be subject to the City by-laws; however, the by-laws of the town of Notre-Dame de Grâces adopted for special purposes shall remain in force until such time as the purposes of said by-laws have been attained and realized.

He then invited the members of the delegation of Notre-Dame de Grâces to address the Committee.

M. T. A. Trenholme, mayor, informed the Committee that the Council of Notre-Dame de Grâces had drafted and adopted certain project containing the conditions upon